

L'ex-suppléante de Sarko planquait son magot dans des paradis fiscaux

Un juge vient de débusquer des comptes au Luxembourg et des sociétés exotiques qui ont abrité au moins 4 millions d'euros.

Bénéficiaire : Joëlle Ceccaldi-Raynaud, une proche du Président, qui lui a légué son fauteuil de député de Neuilly.

DES enveloppes de billets en vadrouille à Genève, des comptes ouverts au Luxembourg, avec au moins 4 millions d'euros de dépôts, des sociétés-écrans domiciliées aux îles Vierges britanniques... Le juge d'instruction de Nanterre Richard Pallain ouvre des yeux ronds lorsqu'il découvre, en juin dernier, les résultats de la commission rogatoire internationale qu'il a envoyée, neuf mois plus tôt, au Grand-Duché.

Car ce pognon a été déposé par la députée-maire UMP de Puteaux, Joëlle Ceccaldi-Raynaud. Cette élue des Hauts-de-Seine occupe une place de choix dans la Sarkozye. En 2009, l'Élysée l'a installée à la présidence de l'Établissement public d'aménagement de la Défense (l'Épad, devenu Epadesa), après le fiasco de la candidature de Monsieur Fils, Jean Sar-

kozy. Auparavant, cette dame avait siégé au conseil général du « 9-2 », mais, surtout, elle a été la suppléante du député Sarko de 1995 à 2007. Elle l'a ainsi plusieurs fois remplacé à l'Assemblée, comme élue de la 6^e circonscription (villes de Neuilly et de Puteaux), avant d'hériter de ce fief doré en 2007.

Joëlle est la fille de Charles Ceccaldi-Raynaud, 86 ans et toutes ses dents, ex-maire de Puteaux et figure haute en couleur de la droite locale. Depuis plus de dix ans, une guerre sans merci, digne du feuilleton Bettencourt, oppose le paternel à sa rejetonne.

Le magistrat enquête sur la concession de l'immense chaufferie qui alimente le quartier de la Défense et une partie des habitations de Puteaux, Courbevoie et Nanterre. L'histoire commence, en 1994, par une énorme explosion. L'usine est à

reconstruire. Sous la houlette d'un syndicat intercommunal présidé par papa Ceccaldi-Raynaud et vice-présidé par fille.

Dès 1996, une tentative de prolongation de la concession, annulée en catastrophe, donne lieu à des premiers soupçons de malversations, restés sans suites judiciaires. Remis en jeu en 2000 et 2001, le marché est finalement attribué à un nouveau titulaire (Enerpart). Mais, la procédure ayant été grossièrement falsifiée, une information judiciaire est ouverte en 2002. Soupçonné d'avoir touché 5 millions de francs (762 000 euros), Charles Ceccaldi-Raynaud se retrouve mis en examen en 2007. Il proteste de son innocence et, en bon père, accuse sa fille d'avoir touché des pots-de-vin, qu'elle aurait planqués au Luxembourg. Il donne même le nom de la banque et l'identité des gestionnaires du compte.

L'oselle de mère-grand

Le magistrat se montre d'abord incrédule. Devant l'insistance du papy flingueur, il finit tout de même par demander l'aide des juges du Grand-Duché. En septembre 2010, il lance sa commission rogatoire. Le résultat est ahurissant. Voici ce que racontent les documents bancaires dans lesquels « Le Canard » a mis le bec.

Joëlle Ceccaldi-Raynaud se présente au siège de la Banque privée Edmond de Rothschild, à Luxembourg, le 24 septembre 1996. Elle est accompagnée de son père (qu'elle fréquente encore à l'époque) et d'un intime de la famille, l'architecte Pierre Giudicelli, qui a beaucoup construit à Puteaux et cache déjà de l'argent dans cet établissement.

Une demande d'ouverture de compte (notre document) est signée par la fille, au nom de Dronley Investments Ltd., société domiciliée à Tortola, dans les îles Vierges britanniques (paradis fiscal encore plus réputé que le Luxembourg). Le nom de l'ayant droit est clairement indiqué : il s'agit de « Joëlle Ceccaldi-Ray-



naud, conseiller général de la mairie de Puteaux (sic) et vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine ».

A la rubrique « Patrimoine. Surface financière », l'élue répond : « 20 millions » de francs français, et présente ce magot comme provenant d'un « héritage de grand-mère ». Par prudence, la dame demande que ses relevés de compte ne lui soient pas adressés en France. Ils seront conservés en « banque restante » où elle viendra les retirer.

On ignore tout des mouvements bancaires avant l'an 2000. Mais, le 18 janvier 2000, quelque 152 000 euros sont remis en liquide et par une main inconnue à la caisse de la banque au Luxembourg. Le 12 octobre de cette même année, une « bonification » de 304 848 euros est virée, via une banque belge, par une mystérieuse Naomi Equities Inc., domiciliée – c'est une manie ! – aux îles Vierges britanniques. Le 15 décembre, 230 000 francs suisses (152 000 euros) sont remis à Genève dans « une enveloppe fermée au nom de Mme Ceccaldi » par un émissaire non identifié à un représentant de la banque Edmond de Rothschild, qui transfère les fonds au Luxembourg. Le même jeu se reproduit le 24 décembre 2001, avec 220 000 francs suisses.

Pognon volatilisé

Subitement, en janvier 2004, ce bas de laine est placé sur un nouveau compte (dans la même banque) au nom de Laverna Finance SA, société immatriculée, de nouveau, aux îles Vierges. Cette fois – par souci de discrétion ? –, les ayants droit sont les enfants de Joëlle : Emilie Franchi et son frère Vincent, lequel renoncera peu après (au profit de sa sœur) à cette fortune estimée, en 2005, à plus de 4 millions d'euros (notre document).

La justice française ignore si le matelas a continué de prospérer depuis. En tout cas, il n'est plus au Luxembourg. Le compte a été brusquement clos en

avril 2009 et transféré vers une destination inconnue. Juste au moment où Charles Ceccaldi-Raynaud venait de révéler au juge l'existence des avoirs de sa fille adorée dans les paradis fiscaux...

Entendue comme témoin assisté le 1^{er} août dernier, Joëlle n'a pu nier l'existence de ses avoirs exotiques. Mais elle a démenti qu'ils proviennent de commissions occultes. D'après elle, il s'agit de « fonds qui se trouvaient en Suisse et qui appartenaient à [sa] grand-mère ». L'explication revient à avouer une fraude fiscale. Mais l'intéressée ne risque rien : le Luxembourg a interdit que les documents transmis soient utilisés par le fisc. En attendant, son paternel, toujours attentionné, s'est fait un plaisir de torpiller ses explications. Déclaration de succession à l'appui, Charles a certifié au juge que Joëlle n'avait jamais touché 20 millions de sa défunte mémé. Et il a même accusé sa fille d'avoir encaissé des commissions occultes dès 1996...

Muté en septembre, le juge Pallain n'a pu aller plus loin dans l'enquête. En bonne logique judiciaire, le parquet de Nanterre devrait demander à son successeur de mener de nouvelles investigations. Mais – allez savoir pourquoi – le très sarkozyste procureur de Nanterre, Philippe Courroye, ne semble pas très pressé de passer à l'acte...

Hervé Liffra

La réponse de Madame

Contactée par « Le Canard », Joëlle Ceccaldi-Raynaud a raccroché au bec du Palmipède. Non sans avoir pris le temps de vociférer : « Je n'ai pas de compte ! Je n'ai pas à vous parler ! Aujourd'hui, je suis en règle ! »

En 2011, peut-être. Mais entre 1996 et 2009 ?

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE RÖTHSCHILD S.A. SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Compte n°: 6.716 Numérique Numérique Pseudonyme

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE POUR SOCIÉTÉS ET PERSONNES MORALES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Le titulaire, ci-après dénommé le Client, demande à la Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., Succursale de Luxembourg, ci-après dénommée la Banque, de lui ouvrir sur ses livres un compte dénommé comme ci-dessus et sur lequel seront portées toutes les opérations bancaires selon ses instructions qu'il reconnaît d'être et être conformes valables.

DENOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL DU TITULAIRE
Dénomination sociale et siège de la société: DRONLEY INVESTMENTS LTD (BVI)

Tel: 33 1 47 38 21 21 Contrats en: FR/7/96

Représenté par:

Noms, prénoms / Qualité / Domicile / Téléphone: CECCALDI - RAYNAUD, Joëlle - 2^{ème} FRANCHI 92 PUTEAUX. 9, Rue 33-01-49

Extrait de la demande d'ouverture de compte à la Banque privée Edmond de Rothschild à Luxembourg. Le document est signé par Joëlle Ceccaldi-Raynaud et daté du 24 septembre 1996. Madame a demandé à bénéficier d'un compte « numérique », c'est-à-dire pouvant fonctionner avec un numéro pour seul identifiant (ici le 6 716). Précaution supplémentaire : le titulaire officiel s'appelle Dronley Investments Ltd., une société-écran immatriculée aux îles Vierges britanniques, paradis fiscal réputé des Antilles. Mais le réel propriétaire du magot n'est autre que l'élue des Hauts-de-Seine...

	07/02/2005		18/04/2005	
	En €	%	En €	%
Actions	384 794,0	9,5%	108 751,4	2,7%
Obligations	2 128 391,1	52,3%	1 715 204,5	42,3%
Fonds d'obligations	480 520,0	11,8%	481 080,0	11,9%
Espèces	1 076 426,0	26,4%	1 747 969,0	43,1%
Total titres	4 070 131,1	100,0%	4 053 004,9	100,0%
Intérêts courus	56 494,6		26 390,2	
Engagements options	-43 121,0		-35 592,7	
Total avoirs	4 083 504,7		4 043 802,5	

Ce tableau est extrait d'un rapport d'expertise sur les comptes luxembourgeois de Joëlle Ceccaldi-Raynaud commandé, l'été dernier, par le juge Richard Pallain. L'expert chiffre à plus de 4 millions d'euros le total des avoirs présents, début 2005, sur les comptes ouverts à la Banque

La parole du chef

JOËLLE CECCALDI-RAYNAUD a dû boire les paroles de son ancien mentor quand, en avril 2009, Sarko a lancé à Madrid : « Personne ne peut admettre que des paradis fiscaux bafouent la loi et permettent à l'argent du crime d'être accueilli sans vergogne au mépris de toutes les règles de droit et des démocraties parlementaires. » Une profession de foi renouvelée, cinq mois plus tard, par le Président à la tribune des Nations unies : « Il faut en finir avec les paradis fiscaux. Nous n'avons pas à tolérer les lieux où se cache l'argent de la spéculation, du crime et de la fraude. »

Par exemple au Luxembourg ou aux îles Vierges britanniques, contrées favorites de son ex-suppléante ?